

**BULLETIN OFFICIEL**

DE LA

**BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES**

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

**BOURSE du TRAVAIL**

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

**S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL***Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus*

ABONNEMENT

Six mois . . . . . 0 80  
Un an . . . . . 1 50*Pour l'Étranger le port en sus.***VI<sup>E</sup> CONGRÈS NATIONAL****FÉDÉRATION NATIONALE DES SYNDICATS & GROUPES CORPORATIFS OUVRIERS DE FRANCE****Camarades,**

Conformément aux mandats donnés par les Congrès de Marseille 1892, Paris 1893, et par le Congrès des Bourses du Travail (Lyon 1894) aux Syndicats ouvriers de Nantes d'organiser un Congrès national corporatif dans cette Ville, la Commission d'organisation nommée à cet effet, d'accord avec le Conseil national de la Fédération des Syndicats, a décidé que le Congrès aurait lieu du 17 au 22 septembre.

**Travailleurs,**

Il importe que le Syndicat auquel vous appartenez soit représenté, pour montrer à tous les Ouvriers que l'Union faite au Congrès des Bourses du Travail de Lyon est confirmée. Nous sommes convaincus qu'aucun Syndicat ne faillira à ce devoir ; que tous auront à cœur d'apporter leur fraternel concours et travailleront à unifier les revendications économiques pour atteindre l'émancipation sociale. Car vous voyez chaque jour les hommes qui détiennent le pouvoir s'éloigner de vous de plus en plus et caresser d'un sourire de mépris les divisions qui nous affaiblissent et nous rendent souples au malheur.

L'avenir doit être l'objet de vos continuelles préoccupations et le passé doit vous servir d'enseignement. Vous devez tous vous convaincre qu'à vous seuls appartient la défense des droits de votre classe.

**Camarades Syndiqués,**

A vous d'éviter les pièges qui vous sont tendus ; la conscience de votre force vous donnera la sagesse nécessaire pour mener à bien l'œuvre d'union des forces productrices commencée par le Congrès de Lyon, asseoir la Justice sociale et préparer le triomphe de l'humanité par l'humanité même, c'est pourquoi vous assisterez tous au Congrès corporatif ouvrier de Nantes.

**VIVE L'UNION SYNDICALE !****APPEL DE LA FÉDÉRATION DES BOURSES DU TRAVAIL DE FRANCE****Aux Syndicats, aux Fédérations, aux Bourses du Travail**

CAMARADES,

Une circulaire des associations corporatives, chargées d'organiser le prochain Congrès des Syndicats ouvriers de France, vous a fait connaître la date d'ouverture de ce Congrès, et l'importance considérable des questions qu'il est appelée à discuter.

Nous avons pour devoir de vous rappeler encore combien votre présence et votre concours seront utiles au succès de ce Parlement ouvrier, unique par le nombre même des Syndicats qui s'y sont déjà fait inscrire, et par l'influence décisive qu'il aura sur le mouvement économique engagé par le Proletariat français contre le Capitalisme.

Exposer vos vues touchant l'organisation socialiste des travailleurs

des campagnes ; délimiter nettement le rôle et le mode d'action des groupements nationaux auxquels vous appartenez ; réunir, s'il se peut, ces forces éparses en un faisceau redoutable, contre lequel viennent s'émousser les résistances de l'oligarchie industrielle et financière ; affirmer, en un mot, non seulement votre volonté, mais aussi, et surtout, votre pouvoir : telle est l'œuvre qu'on vous invite à réaliser.

Montrons à nos adversaires que nous ne sommes pas, comme ils l'affirment, une multitude incapable de travailler efficacement à son émancipation, mais que nos cadres sont prêts, notre armée constituée, et, qu'une fois de plus, les ouvriers français ouvriront au Proletariat universel la voie de l'affranchissement.

Donc, tous les Syndicats à Nantes.

Vive l'Union des Syndicats !

Pour la Fédération :

LES SECRÉTAIRES :

R.-CORDIER,

Délégué de Béziers,

FELLOUTIER,

Délégué de Saint-Nazaire.

VI<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL

## Appel du Secrétariat National du Travail

*Aux Bourses du Travail, Fédérations, Chambres syndicales et Groupes corporatifs de France.*

## CITOYENS,

Les Congrès fournissent au Proletariat organisé l'occasion d'exhaler ses malédictions contre l'exploitation capitaliste qui va grandissant, et aussi le moyen de formuler ses revendications.

Le Congrès de Nantes arrive à son heure.

Jamais Congrès ne s'organisa dans un moment plus grave: de toutes parts, les groupements de travailleurs sont menacés.

Ceux qui croyaient au dévouement des pseudo-républicains au pouvoir

doivent être désormais fixés: l'antagonisme des Classes s'affirme plus que jamais; un gouvernement réactionnaire met au service du Capital les forces dont il dispose pour supprimer les Syndicats.

Le laisserez-vous faire?

Le Secrétariat national du Travail ne le croit pas.

A cette déclaration de guerre, répondez par votre volonté réfléchie d'en finir avec les causes de la misère.

## TRAVAILLEURS,

Ne comptons que sur nous-mêmes pour nous émanciper. On espérait que les poursuites et les persécutions nous désagrègeraient, mais il n'en a pas été ainsi. Répondons à ces attaques en redressant la tête. Que chacun comprenne son devoir.

L'indifférence, à de certaines heures, devient trahison. Que le Congrès de Nantes démontre à la Bourgeoisie exploitante que les temps sont finis pour elle!

Tous au Congrès!

Vive le Proletariat!

LE SECRÉTARIAT NATIONAL DU TRAVAIL.

## SOMMAIRE

Convocations. — Permanence. — Appel des Chapeliers de Nantes.

**Partie Officielle.** — Comité Général. — Commission Exécutive. — Commission du Congrès. — 6<sup>e</sup> Congrès national corporatif. — Caisse de chômage.

**Partie non Officielle.** — 2<sup>e</sup> Congrès national de la Fédération Lithographique française. — 2<sup>e</sup> Congrès international des ouvriers et employés de Chemins de fer. — Bibliographie. — Réflexions d'un âne. — Rennes. — Liberté, Egalité, Fraternité.

## CONVOICATIONS

COMITÉ GÉNÉRAL : Mardi 11 septembre, à 8 heures.

COMMISSION EXÉCUTIVE : Mardi 25 septembre et mardi 9 octobre, à 8 heures.

COMITÉ DE VIGILANCE : Mardi 2 octobre, à 8 heures.

## PERMANENCE

DU 19 SEPTEMBRE AU 18 OCTOBRE

De 8 heures à 10 heures du soir.

19 Sept. Malville	4 Octobre Guillet
20 — Louis	5 — Riot
21 — Le Palmec	6 — Auffray
22 — Lamandé	8 — Boueffard
24 — Ulliac	9 — Chaussepied
25 — Rochet	10 — Guinet, des Forgerons
26 — Hougmard	11 — Lagarde
27 — Béty	12 — Dudot
28 — Lesimple	13 — Paon
29 — Guérin	15 — Malleville
1 <sup>er</sup> Octob. Guinet (des Tabacs)	16 — Louis
2 — Lepré	17 — Le Palmec
3 — Garnaveau	18 — Lamandé

## Chambre Syndicale

DES CHAPELIERS-APPROPRIEURS DE NANTES

Nous nous faisons un devoir d'insérer l'appel suivant :

Camarades,

Depuis le 20 août dernier, les ouvriers de la *Maison Bossy et Nevel*, au nombre de 26, sont en grève, victimes de mauvais traitements et des insultes d'un contre-maitre fin-de-siècle. A force de règlements vexatoires, qui jamais n'ont été appliqués dans aucune ville de France, les ouvriers se sont vus dans la nécessité de demander son renvoi.

Ils ne failliront pas; mais comme beaucoup d'entre eux sont pères de famille, ils comptent sur la solidarité de tous.

LA COMMISSION.

N.-B. — Adresser les fonds au trésorier, à la *Bourse du Travail de Nantes, 18, rue de Flandres.*

## PARTIE OFFICIELLE

## COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 21 Août 1894

Président : Charrier.

Assesseurs : Boishardy, Huchet.

Présents : Blanchard, Ulliac, Rignault, Charrier, Boishardy, Huchet, Tuleau, Dilot, Raguideau, Rochette, Maillet, Dauly, Lesimple, Cadieu, Ribrac, Cléro, Guérin, Colombe, Braud, Ollivier, Legoyas, Lechlard, Boulard, Bougars, Templé, Morice, Bonin, Blanchard, Ménard, Journé, Malleville, Bretau, Guérin, Riot, Richard, Ledunois, Goujon, Enters, Letessier, Rambaud, Gaulay, Châles, Rousselot, Lagarde, Perthuis, Lamandé, Lepalmec, Vallée, Portais, Mme Crosnier, Juguet, Chevê, Bazile, Mlle Fortineau, Le Mahaud, Guérif.

Excusés : Desourme, Couronné, Paon, Pouzelgues, Neau, Nias, Auffray, Lecoq, Tulève, Chauvin, Guinet, Hougmard, Niel, Lebiboul, Chénorier, Barbier, Guinet, des forgerons, Brasseur.

Le secrétaire adjoint donne connaissance du procès-verbal de la commission exécutive, relativement à l'affaire Letessier.

Le camarade Letessier, présent, donne au Comité général les explications nécessaires qui doivent avertir la classe ouvrière des bassesses de la police.

Un vote unanime de remerciements lui est accordé pour sa conduite digne d'un prolétaire.

Le camarade Chevê demande une rectification au procès-verbal de la dernière commission exécutive, au sujet de sa démission de trésorier.

Cette rectification est adoptée.

Le camarade Bazile demande un vote de remerciement pour le camarade Chevê, lequel a bien rempli son poste de trésorier.

L'assemblée passant outre, le camarade Chevê dit qu'il n'a pas besoin de vote de remerciements, il n'a fait que son devoir.

Lettre du camarade Noël, de Bordeaux.

Election d'un trésorier en remplacement du citoyen Chevê, démissionnaire.

Votants : 51. — Blanchard, des ajusteurs, 48 voix (Elu). — Richard, 1. — Louis, 1. — Bulletin blanc, 1.

Election d'un secrétaire adjoint en remplacement du citoyen Blanchard, élu trésorier de la Bourse.

Le citoyen Lamandé est élu à mains levées.

Au sujet de la Caisse des grèves, le ci-

toyen Lepalmec fait ressortir que les Syndicats devraient tous, sans exception, y adhérer.

Rignault dit que cela est très dur que de faire payer 10 centimes de plus par mois aux syndiqués et que cela fait disparaître beaucoup de membres des syndicats.

Ledunois dit que pour Dupré cela aurait dû regarder les menuisiers, car ils sont assez nombreux.

Malleville. — Cela se peut, mais je ferai remarquer au camarade Ledunois qu'à la dernière grève, nous avons dépensé 9.000 francs, et nous n'avions que 7.000 francs en caisse.

Blanchard, des ajusteurs, dit que l'on ne doit pas regarder si l'intéressé est d'un syndicat versant ou ne versant pas régulièrement à la caisse des grèves; il ne faut, dans ce cas, ne regarder que la question humanitaire.

La séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire adjoint,

BLANCHARD, des ajusteurs.

## COMMISSION EXÉCUTIVE

Séance du 18 août 1894

Président : Guérin.

Présents : Béty, Budot, Guinet, Guérin, Hougmard, Le Palmec, Lesimple, Lamande, Lagarde, Malville, Rochette, Ulliac.

Excusés : Guinet (des Forgerons), Paon.

Le secrétaire général donne lecture de la lettre envoyée au camarade Letessier, l'invitant à assister à la réunion du 18 août 1894.

Malville, au nom de la commission des finances, dit que le trésorier donne sa démission pour cause de surcroît de travail.

Le secrétaire général propose le citoyen Lecoq, des employés de commerce.

Plusieurs délégués proposent le citoyen Blanchard, secrétaire adjoint, comme 2<sup>e</sup> candidat à la trésorerie.

Renvoyé au Comité général du 21 août 1894.

Il est décidé d'écrire au citoyen Lecoq, pour lui demander s'il accepte la candidature à la trésorerie.

Le citoyen Letessier n'arrivant pas, le secrétaire général donne des explications sur l'entrevue de ce camarade avec le commissaire central.

Quelques minutes après arrive le citoyen Letessier. La parole lui est accordée.

Letessier. — Le 24 juillet, on me faisait demander; croyant que c'était pour m'arrêter, j'hésitais à paraître. Ma femme me

dit que l'agent qui était là n'avait nullement l'air de vouloir m'arrêter. En effet :

Agent Turpot. — Bonjour, Monsieur Letessier ; j'aurais à vous dire que M. le commissaire central vous demande, non à mal, au contraire, c'est pour vous faire du bien, et, comme il ne vous a jamais vu, il désireait faire votre connaissance.

Letessier. — S'il veut me connaître, il n'a qu'à venir sur le quai ; il me verra bien, car je suis assez gros pour cela.

Agent Turpot. — Oui, mais enfin donnez-nous un rendez-vous où vous voudrez, tenez au Jardin des Plantes par exemple, ou mieux chez moi si vous voulez, là personne ne vous verra et pour demain à 6 heures si vous le désirez.

Letessier. — C'est bon, j'irai. Le lendemain à 6 heures j'étais au Jardin des Plantes ; étant caché, je les vis passer tous les deux et se diriger vers la demeure de l'agent Turpot. Donc j'étais plus rassuré.

Dix minutes après, je rentrais chez l'agent Turpot. Le commissaire central y était et dit à l'agent : Allez donc chercher quelque chose pour boire un coup. Lorsque l'agent Turpot fut revenu, le commissaire central lui dit : Veuillez, S. V. P., nous laisser seuls.

Le commissaire central : Voyons, M. Letessier, vous avez été et vous êtes malheureux, et bien je veux vous retirer de la misère. Je vais d'abord vous donner 10 fr., ensuite 60 fr. par mois, et ainsi de suite.

Voici ce que vous avez à faire : aux réunions de la Bourse, prendre des notes.

Dans les conférences, comités, etc., prendre des notes.

Si vous découvrez un complot, nous en avertir illico ; nous voulons à tous prix savoir avant la presse ce qui se passe.

Letessier. — Mais quoi donc ? vous voulez que je vende et dénonce mes camarades ?

Le commissaire. — Mais non, ce n'est pas comme délateur ni pour dénoncer vos camarades.

Letessier. — Mais, c'est pourtant ce que vous voulez me faire faire.

Le commissaire. — Tenez, écoutez ; je suis fils d'ouvrier, je suis plus *Communiste* que vous, je vous demanderais aussi les noms des anarchistes étrangers venant à Nantes.

Letessier. — Enfin, M. le commissaire, qu'est-ce que vous appelez donc anarchiste ?

Le commissaire. — Vous savez bien, comme Caserio, par exemple.

Letessier. — Enfin, c'est bon, je réfléchis.

Comme je sortais, il me donna une poignée de mains contenant 2 pièces de cent sous. J'avais bien envie de les lancer par dessus le parapet, mais je me suis dit : Vaut mieux me moquer d'eux et me servir de leur galette.

Du reste, camarades, voici ce que j'en fis :

Accompte sur mon loyer	3 fr.
1 chemise .....	5
4 litres de vin.....	2

Total.... 10 fr.

Le président demande à la Commission de féliciter le camarade Letessier pour sa conduite et que ce soit soumis au Comité

général du 21 août. (Adopté à l'unanimité.)

*Le Secrétaire adjoint,*

BLANCHARD, des ajusteurs.

## COMMISSION EXÉCUTIVE

*Séance du 28 août 1894*

Présidence du citoyen Hougmard.

Etaient présents : Lesimple, Lamandé, Lagarde, Rochette, Riot, Hougmard.

Excusés : Malville et Paon.

Le citoyen Colombe donne lecture de la correspondance.

Lettre du Syndicat des galochiers désignant le citoyen Boulard, délégué à la Bourse du Travail, en remplacement du citoyen Gaudran, démissionnaire (adopté).

Colombe donne lecture d'une liste de souscription du Syndicat des ouvriers de la poudrière d'Angoulême.

Blanchard dit que l'on pourra en distribuer aux délégués de la Bourse.

Le citoyen Colombe donne lecture de la circulaire du Comité du monument Benoist-Malon. Renvoyé au Comité général.

Lettre du Syndicat des mineurs de Graissessac remerciant la Bourse du Travail de Nantes de l'envoi de 20 fr.

Lettre de M. Martin, imprimeur, faisant connaître ses prix-courants des imprimés de la Bourse.

Le citoyen Colombe propose de renvoyer la question au Comité général. (Adopté.)

Le citoyen Colombe donne lecture d'une lettre du citoyen Marpoux. Quoique personnelle, dit Colombe, elle intéresse tous les camarades.

Le citoyen Marpoux demande à Colombe de vouloir bien se charger du placement de brochures à son bénéfice ; il les enverrait au poids.

Blanchard et Colombe proposent d'en faire venir une petite quantité. Après une observation de plusieurs citoyens, il en sera demandé 5 kilogrammes.

Lettre de Milan (Italie) invitant la Bourse du Travail de Nantes à l'inauguration de la Bourse du Travail de Milan.

Le citoyen Colombe dit que l'on ne peut pas envoyer une délégation, mais on pourrait envoyer la carte de la Bourse avec une lettre traduite en italien comme salut fraternel.

Plusieurs citoyens disent que c'est là le meilleur moyen de nous fraterniser dans une fête de travail avec nos frères étrangers. (Adopté.)

Offre de M. Poisson d'une série de volumes pour la Bibliothèque de la Bourse. Le citoyen Colombe dit que M. Poisson n'exige pas le paiement comptant.

Blanchard et Riot disent que notre Bibliothèque laisse beaucoup à désirer et cela ne ferait que l'améliorer. Le citoyen Colombe propose de nommer un rapporteur pour en faire la proposition au Comité général. Le citoyen Blanchard est nommé rapporteur.

M. Poisson offre également à la Bourse du Travail le Dictionnaire Littré au prix de 80 ou 85 francs.

Le citoyen Colombe dit que l'on pourrait le mettre en loterie, en faire 500 billets à 50 centimes ; le bénéfice en serait

pour la Bourse du Travail. On pourrait en trouver le placement dans nos syndicats nantais ; la proposition en sera faite au Comité général.

Le citoyen Colombe dit qu'au dernier Comité général il avait été décidé que chaque commission devrait nommer son secrétaire, mais aucune ne l'a fait. Cependant la commission de contrôle devrait être ici et dans toutes les commissions contrôler tous les travaux et faire des rapports au Comité général, mais elle ne le fait pas.

Il y a aussi la commission de statistique qui ne fonctionne plus du tout. Cette commission a été convoquée ces jours derniers, seul le citoyen Tulève s'est présenté.

Le citoyen Blanchard propose de convoquer les commissions (finances et contrôle) pour le vendredi 31 août, pour le rendement du compte du trésorier. (Adopté.)

Le citoyen Colombe dit que la Commission exécutive doit se réunir le 11 septembre et le Comité général le 18 septembre ; dans ce moment-là nous serons en plein congrès.

Ce ne sera pas très commode, je demanderais que la Commission exécutive soit remplacée par le Comité général, à moins d'avis contraire. (Adopté.)

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Le secrétaire adjoint : CH. LAMANDÉ.

## COMMISSION DU CONGRÈS

*Séance du 18 août*

La séance est ouverte à 9 h. 1/2, sous la présidence du citoyen Rambaud.

Présents : Blanchard, Boishardy, Bras-seur, Cadieu, Codet, Colombe, Mme Cros-nier, Ledunois, Le Palmec, Rambaud, Ribrac, Richard, Templé.

Excusés : Chevé, Le Biboul, Paon, Tulève.

Absents : Bras, Moreau, Riou.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Pendant la lecture des correspondances, Ledunois trouve que l'on a eu tort de nommer des rapporteurs qui sont pour le moment absents de Nantes.

Codet rectifie et dit que ce sont ceux qui sont aptes à rédiger un rapport qui ont été nommés ; car nous sommes tous remplis de bon vouloir, et à la veille du Congrès, il ne faut apporter aucun retard.

Boishardy approuve.

Colombe conteste les dires de Ledunois et rappelle que la besogne a été convenablement partagée.

La commission des logements élue par la Fédération du Bâtiment se présente à la réunion et demande à s'aboucher avec celle nommée par la commission du Congrès corporatif.

Après consultation, rendez-vous est donné pour vendredi 24 août.

Suite de la lecture des correspondances.

Lettre bienveillante des menuisiers en bâtiments au sujet du Congrès de Nantes. Lettre du Syndicat des colons-agriculteurs de Vallet, même sujet.

La séance est levée à 10 h. 3/4.

*Séance du 25 août*

La séance est ouverte à 9 heures, sous la présidence du citoyen Ribrac.

Présents : Blanchard, Brasseur, Chevê, Codet, Colombe, Mme Crosnier, Ledunois, Le Palmec, Rambaud, Ribrac, Richard, Riou, Templé.

Excusés : Boishardy, Le Biboul, Moreau, Paon et Tulève.

Absents : Bras, Cadieu.

Au début de la séance, Ledunois s'élève contre les absences actuelles des membres de la commission du Congrès.

Chevê dit qu'il vaudrait mieux demander des membres suppléants au Comité général.

Colombe craint que de nouveaux membres ne puissent se mettre au courant de nos délibérations, vu le peu de temps qui nous sépare du Congrès.

La commission approuve et décide qu'elle restera telle quelle jusqu'au jour de l'ouverture du Congrès.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Le Palmec et Ledunois, sur la nomination de rapporteurs faite dans une précédente séance, demandent à la commission qu'un seul rapport soit fait et donné au début du Congrès, celui du rapporteur général, lequel doit englober tout le travail élaboré pendant l'année. — Ils insistent pour la suppression des autres rapporteurs, attendu que dès l'arrivée des congressistes la commission n'a plus rien à faire et n'a qu'à se retirer.

Colombe reconnaît qu'il faut un rapport général; mais, du moment qu'il a été décidé de nommer un rapporteur sur chaque question, cela simplifierait le travail du rapporteur général qui serait diminué et on aplanirait bien des difficultés. S'il n'était pas là pour lire son rapport, il serait remis pour être donné en lecture avant la discussion.

Après une discussion à laquelle prennent part une partie des membres de la commission du Congrès, il est décidé par 4 voix contre 2 de maintenir le vote précédent, qui, avec le rapport général, admet les rapporteurs pour chaque article de l'ordre du jour du Congrès.

On passe à la lecture des correspondances.

Au reçu d'une lettre de la Mairie, indiquant que la salle de la Renaissance sera mise à notre disposition moins les frais d'éclairage, etc., la commission décide que pour subvenir aux frais qui en résulteront il devra être prélevé une somme modique, minime même, pour arriver à solder la dépense nécessitée par ces frais divers.

Chevê demande s'il doit continuer les fonctions de trésorier du Congrès, quoique n'étant plus trésorier de la Bourse. Il croit qu'il serait essentiel que le trésorier de la Bourse remplisse les mêmes fonctions au Congrès et s'appuie sur les mouvements de fonds qu'il a été obligé de faire dans ces deux caisses.

Blanchard dit qu'il n'a accepté les fonctions de trésorier que pour la Bourse et non pour le Congrès; il décline donc ces dernières.

La commission prie Chevê de continuer à tenir les fonds du Congrès.

Colombe demande l'avis de la commission pour les travaux faits à l'intérieur de

la Bourse, sur la disposition à donner pour l'installation de l'ameublement. Il y aura, dit-il, quelques frais à faire.

La commission approuve la disposition donnée par le secrétaire général.

Chevê réclame au sujet des finances. Il craint que l'on ne trouve pas une somme rondelette pour les frais du Congrès.

La commission croit que ce ne sera que par les adhésions qui vont venir que l'on pourra tabler.

Colombe demande qu'une sous-commission de trois membres soit nommée pour l'organisation de la salle.

Mme Crosnier, Chevê et Rambaud sont nommés.

Après observations, échangées de part et d'autre, la séance est levée à 11 heures.

Le secrétaire adjoint, BRASSEUR.

Séance du 1<sup>er</sup> septembre 1894

Président : Richard.

Sont présents : Blanchard, Brasseur, Cadieu, Mme Crosnier, Chevê, Colombe, Ledunois, Moreau, Rambaud, Ribrac, Riou, Codet, Templé, Boishardy.

Absents : Bras, Le Palmec.

Excusés : Le Biboul, Paon, Tulève.

Lecture du procès-verbal de la dernière séance. Adopté.

Lecture de la correspondance.

Plusieurs lettres sont lues émanant de Syndicats ou Bourses donnant les noms des délégués qui assisteront au Congrès ou demandant des renseignements. Après lecture de la lettre des ouvriers faienciers de Lunéville demandant à ce qu'ils soient représentés par un de nous, le citoyen Chevê demande à ce qu'il soit fait une série du genre de ces lettres et que, lorsqu'elles seraient collectionnées, chaque délégué qui représenterait tel ou tel Syndicat se mettrait en rapport direct avec eux.

Riou fait une proposition demandant que chaque Syndicat qui se fera représenter verse une cotisation quelconque pour le délégué qui les représentera.

Colombe donne quelques renseignements à ce sujet et demande que nous n'agissions pas de cette façon; car, dit-il, ce serait préjudiciable à notre Congrès.

Lettre de la Société typographique de Nantes désignant le camarade Chevê comme leur délégué au Congrès.

Lettre du Syndicat des cordonniers désignant le citoyen Louis comme leur délégué au Congrès.

Le Syndicat des savonniers-huiliers désire se faire représenter par le citoyen Ribrac, délégué des tanneurs et corroyeurs.

Chevê propose, au nom de la sous-commission chargée de l'ornementation de la salle, le projet de décor qu'ils ont élaboré. Approuvé.

Colombe désirerait voir figurer sur la façade de la Bourse les noms de toutes les villes qui seront au Congrès, et demande qu'on l'autorise à faire différents achats concernant cette proposition. Adopté.

Il demande, au sujet des cartes de délégués, le choix de la Commission. Celle-ci lui en laisse l'autonomie entière.

Au sujet des procès-verbaux des séances du Congrès, il demande à ce que le *Phare de la Loire* s'arrange de façon à pouvoir

nous procurer lesdits procès-verbaux séance pour séance, ce qui est très urgent.

La Commission décide qu'il s'entende pour cela avec M. le Directeur du *Phare*.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire de séance : E. TEMPLÉ.

## 6<sup>e</sup> Congrès National Corporatif

*Aux Syndicats adhérents à la Bourse du Travail*

Nous adressons un nouvel appel à tous les Syndicats de Nantes pour les inviter à adhérer au grand Congrès national qui va tenir ses assises dans notre ville, du 17 au 22 septembre prochain.

L'importance qu'aura ce Parlement du Travail n'est plus à contester; aussi sommes-nous persuadés que Nantes y sera largement représenté.

La municipalité nous ayant refusé toute subvention, et les frais étant considérables, nous invitons les Syndicats qui n'ont pas encore envoyé leur obole de bien vouloir le faire au plus vite, ainsi que ceux qui pourraient disposer de nouveaux fonds.

De nombreux Syndicats de province nous demandent de leur envoyer des noms de camarades de Nantes appartenant à leur profession ou à des professions similaires, pour les représenter au Congrès, leurs ressources ne leur permettant pas d'envoyer de délégués. Pour leur répondre efficacement, il faut que tous les Syndicats de notre ville nous adressent les noms de leurs délégués, qui pourront, si le mandat est le même, représenter les organisations ouvrières de province.

Pour arriver à ce résultat, il est nécessaire de faire vite.

Nous sommes certains que les Chambres syndicales ouvrières de Nantes comprendront leur devoir et prendront bonne note des observations ci-dessus.

Nous les prions également de bien vouloir nous adresser les dernières listes d'inscription des conseils de prud'hommes ainsi que les pétitions des colons et agriculteurs qui sont encore en circulation.

Pour la Commission et par ordre :

Le secrétaire, D. COLOMBE.

## Caisse de chômage

Un honorable commerçant de Nantes voulant nous aider dans la mesure du possible à relever les fonds de notre caisse de chômage, nous a fait don du beau dictionnaire de Littré.

Cet ouvrage composé de cinq volumes, richement reliés chagrin, est exposé à la Bourse du Travail.

Une tombola dont le prix du billet est fixé à 0 fr. 25, aura lieu à l'une des séances du Congrès qui se tiendra du 17 au 22 septembre, et l'heureux gagnant aura eu l'occasion de joindre l'utile à l'agréable.

N.-B. — Réclamer des billets à la Bourse du Travail, 18, rue de Flandres.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Congrès de Nantes

Tous les moyens sont bons à nos honorables dirigeants, afin d'arriver à nous créer des embûches pour empêcher de réunir le grand Parlement du Travail qui va tenir ses assises d'ici quelques jours dans notre ville.

Taquineries, tracasseries, médisances et calomnies, tout cela se joint, et, malgré cela, les Syndicats nantais, laissant de côté ces nouveaux Tartufes, se préparent à organiser et à être représentés au grand Congrès national.

Tous les fonctionnaires gouvernementaux sont sur les dents : les uns, de la façon dont ils organiseront la police; les autres, comment ils se procureront des nouvelles fraîches et inédites, et les troisièmes (hisez larrons), qui viendront couper l'herbe sous le pied des premiers.

J'ai eu l'occasion d'assister, il y a quelques semaines, à une séance de la Chambre des députés! J'ai pu constater un fait, c'est que le *far niente* y est pratiqué sur une grande échelle; et mettant en parallèle les travaux auxquels j'ai eu l'honneur de collaborer dans les Congrès de Marseille et de Lyon, et cela, de par la volonté des travailleurs nantais, j'ai constaté cette chose, c'est que la classe ouvrière ne peut compter que sur elle-même, si elle veut s'affranchir du joug qui l'opprime et la mène à son avilissement.

Phrases creuses, me direz-vous! Rengaines publiées par les fauteurs de désordre! Empêcheurs de danser en rond! Peut-être! Mais on ne pourra nous empêcher de constater que les vrais travailleurs sont ceux qui peinent tous les jours. Nos gros exploiters français pourront s'en convaincre, une fois de plus, en suivant de près les travaux de notre grand Congrès corporatif; ils verront que des ouvriers, sortis pour quelques jours de leurs ateliers et qui, pour tous réclament la journée de huit heures, savent en faire seize et dix-huit quand le besoin s'en fait sentir.

Il est vrai qu'ils ne décréteront pas de lois envoyant ceux qui ne pensent pas comme eux, soit à la Nouvelle, à la Guyane ou autres lieux; mais ils prépareront les cahiers des charges du prolétariat qui, certes un jour, feront force de loi.

Cela est tellement vrai, qu'il suffit d'un seul Congrès ouvrier pour mettre toute la presse gouvernementale aux abois, tandis que les séances de la Chambre des députés sont copiées exactement les unes sur les autres et qu'un reporter malin peut en faire le compte rendu avant que cette séance ait eu lieu. C'est, du reste, ce qui se passe un peu tous les jours, quand nos honorables ne sont pas en vacances.

Critiques, que tout cela, me direz-vous? Soit! Mais, que tous ceux qui croient que j'exagère viennent assister aux réunions que nous donnerons; qu'ils suivent nos travaux et ils pourront se convaincre que ce n'est pas au prix que l'on paie son représentant, mais bien à sa compétence que l'on s'aperçoit du travail accompli.

Aussi, avons-nous la ferme conviction que le Congrès de Nantes marquera de nouveau un pas en avant dans les annales du prolétariat, et, quoi que puissent dire nos ennemis, il saura prouver que la classe ouvrière est mûre pour son émancipation.

Ouvriers syndiqués, laissez toutes vos divisions aux musées des antiquités et tous, au grand Congrès corporatif, répondez: Présent.

D. COLOMBE.

## 2<sup>e</sup> CONGRÈS NATIONAL

DE LA

### Fédération Lithographique Française

Ce Congrès se tiendra à Lyon, 62, rue Mercière, au siège de la Chambre syndicale des Ouvriers lithographes de Lyon, Les 16, 17, 18 et 19 septembre.

L'ordre du jour reste ainsi fixé :

1<sup>o</sup> Des moyens les plus pratiques pour faire connaître et propager le journal : *La Fédération Lithographique* ;

2<sup>o</sup> Etablissement d'un tarif minimum par ville ou par région et par corporation ;

3<sup>o</sup> Du rôle de la femme dans la corporation ;

4<sup>o</sup> Des écoles professionnelles ;

5<sup>o</sup> Question des apprentis ;

6<sup>o</sup> Des moyens pour maintenir ou relever les salaires dans la corporation ;

7<sup>o</sup> De la nécessité de la Caisse générale du sou des grèves ;

8<sup>o</sup> Des moyens pour lutter contre la malfaçon et la concurrence étrangère.

#### Questions diverses ou vœux

Les conditions d'admission sont les suivantes :

Toute Chambre syndicale, Société de résistance ou autres d'ouvriers lithographes, composée d'au moins cinq membres, peut adhérer au Congrès.

Le droit d'adhésion est fixé à 2 fr. pour les groupes de 10 membres et au-dessous, et 3 fr. pour les groupes au-dessus de 10.

Une Chambre syndicale peut désigner pour la représenter jusqu'à 3 délégués.

Un délégué ne peut représenter plus de 5 groupes.

Les votes auront lieu par groupe à l'appel nominal.

La séance d'ouverture aura lieu dimanche 16 septembre, à 2 heures de l'après-midi, au siège du Congrès.

#### ORDRE DU JOUR

Ouverture du Congrès.

Vérification des mandats.

Nomination du secrétaire du Congrès.

Nous ne saurions trop engager les groupements qui envoient des délégués à Lyon, de faire auprès des Chambres syndicales typo-lithographiques de leur région un pressant et dernier appel pour les y faire adhérer. En se mettant dès à présent en rapport avec elles, la question pécuniaire étant résolue, ils pourraient obtenir de ces Syndicats le mandat de les représenter, et faire pour eux bonne et utile besogne dans l'intérêt général.

LA COMMISSION DU CONGRÈS.

## II<sup>e</sup> CONGRÈS INTERNATIONAL

des Ouvriers et Employés de Chemins de Fer

La circulaire ci-après a été adressée à tous les Syndicats étrangers :

Paris, le 30 août 1894.

Citoyens,

Comme suite à notre circulaire du 10 juillet dernier, nous avons l'avantage de vous faire connaître ci-après l'ordre du jour définitif du 2<sup>e</sup> Congrès international des Travailleurs de chemins de fer, qui se tiendra à Paris les 3, 4, 5 et 6 octobre 1894, au siège de notre Chambre syndicale.

Nous vous donnons également le projet de règlement que la France a été chargée d'élaborer.

Nous vous invitons à nous faire parvenir ou à remettre à vos délégués un rapport sur le mouvement corporatif dans votre pays.

Veillez aussi, si vous ne l'avez pas encore fait, nous faire connaître si nous aurons l'honneur de voir votre organisation représentée à notre Congrès et nous envoyer, dans ce cas, les noms de vos délégués.

Recevez, citoyens, nos salutations fraternelles.

Pour la Chambre syndicale  
des Ouvriers et Employés des chemins de fer  
de France et des Colonies :

Le secrétaire général,  
E. GUÉRARD.

#### PROJET DE RÈGLEMENT

Ainsi que nous en avons reçu le mandat par le Congrès de Zurich, et nous autorisant de la méthode de travail de cette Assemblée, ainsi que des discussions qui y ont eu lieu, nous soumettons à l'approbation du 2<sup>e</sup> Congrès le règlement suivant :

#### TITRE 1<sup>er</sup>. — Constitution

Article premier. — Formation du Comité. — Les organisations ouvrières de chemins de fer de toutes les nations sont appelées à adhérer au présent règlement, et à former entre elles un lien de fraternité qui prendra le nom de : *Comité international d'études des intérêts économiques des Travailleurs de chemins de fer*.

Art. 2. — But. — Ce Comité a pour but :

1<sup>o</sup> De faciliter l'organisation, chaque année, d'un Congrès international, où seront convoquées les organisations ouvrières de chemins de fer de toutes les nations, ayant ou non adhéré au présent règlement ;

2<sup>o</sup> De réunir et faire connaître aux organisations adhérentes au Comité d'études les renseignements pouvant intéresser la corporation.

En un mot, le but du Comité international d'études est de former une sorte d'*Office du Travail* spécial aux chemins de fer.

Art. 3. — Admissions. — Pour être admise, une organisation devra, au préalable, se faire représenter dans un Congrès international de la corporation.

Les admissions seront prononcées par le Congrès, à l'issue de ses travaux.

Art. 4. — Autonomie. — Chaque organisation adhérente audit Comité interna-

tional d'études conserve son autonomie absolue.

Art. 5. — Siège. — Le siège du Comité est fixé, chaque année, dans la ville où a eu lieu le dernier Congrès.

Art. 6. — Fonctionnement. — Le Comité international d'études, qui remplace le Secrétariat général international institué par le 1<sup>er</sup> Congrès ouvrier des chemins de fer, est nommé pour un an, par les organisations du pays dans lequel il doit siéger.

Chaque nation désigne un secrétaire international, qui se tiendra en rapport avec le comité d'études et lui communiquera les renseignements et documents de nature à intéresser la corporation.

Chaque fois qu'une réforme sera obtenue dans une nation, soit par la conciliation, soit par une loi ou par une mesure gouvernementale, soit encore par la pression d'une grève, le secrétaire international en informera le Comité en commentant cette réforme et en indiquant les moyens qui auront été employés pour l'obtenir.

Le Comité devra également être tenu au courant de tous les mouvements tentés dans une nation pour arracher une réforme, ainsi que des résultats positifs et négatifs de ces mouvements.

Le Comité international d'études fait ensuite connaître aux secrétaires internationaux de tous les pays, soit par correspondance, soit au moyen de l'organe corporatif de son pays, tous les renseignements qu'il aura ainsi recueillis.

Les secrétaires internationaux, à leur tour, communiquent aux organisations de leur nation, adhérentes au Comité d'études, tous les renseignements qu'ils ont reçus de ce Comité.

Les journaux corporatifs seront échangés entre les organisations adhérentes; les articles devant être traduits ou communiqués seront signalés par un encadrement au crayon de couleur.

Si l'état de la caisse le permet, il sera créé un bulletin rédigé par le Comité international.

Art. 7. — Insigne. — Chacune des organisations adhérentes au Comité international d'études des intérêts économiques des Travailleurs des Chemins de fer, recevra par les soins de ce Comité un insigne d'un modèle uniforme pour toutes les nations.

Cet insigne appartiendra, à titre impersonnel, à l'organisation à laquelle il sera remis. Celle-ci pourra le confier à l'un de ses membres en voyage, pour le faire reconnaître et recevoir fraternellement par les organisations avec lesquelles il sera mis en rapport.

Art. 8. — Caisse. — Pour couvrir les frais de traduction, de correspondance, de circulaires, etc., du Comité international, ainsi que les dépenses des congrès annuels, il est institué une caisse dont la gestion sera confiée audit Comité.

Chaque année, le Comité sortant remet ses comptes au Congrès.

Pour alimenter cette caisse, chacune des organisations adhérentes versera par trimestre une cotisation fixée à 75 fr., avec faculté de la payer mensuellement par tiers.

Les organisations qui, avant d'être adhé-

rentes au Comité, assisteront à un congrès, payeront pour droit d'admission la somme de 100 francs.

La caisse du Comité n'a pas pour but de soutenir les grèves; si cette éventualité se produit dans une des associations adhérentes, toutes les autres, individuellement, l'aideront moralement et financièrement, à la condition que la grève ait été décidée par les deux tiers des membres des sociétés de la nation.

## TITRE II. — Tenue des Congrès internationaux

Art. 9. — Convocations. — Le Congrès international sera convoqué chaque année, au mois de . . . . . par les soins de l'organisation ayant son siège dans la ville où doit se tenir ce Congrès.

A cet effet, le Comité international donnera à cette organisation toutes les adresses, ainsi que les renseignements utiles; il lui fera parvenir également, au cas où elle ne pourrait en faire l'avance, les fonds nécessaires pour les dépenses.

Chaque association de travailleurs de chemins de fer pourra envoyer, à ses frais, un nombre illimité de délégués qui devront être pourvus d'un mandat régulier; les organisations adhérentes au Comité international confieront leur insigne à l'un de leurs délégués.

Art. 10. — Vérification des pouvoirs. — La nation ayant organisé le Congrès formera un bureau provisoire qui ouvrira la séance préliminaire et examinera les mandats.

Les contestations, s'il y en a, seront soumises au Congrès.

Art. 11. — Composition du bureau. — Après la vérification des pouvoirs, le Congrès nomme un bureau composé de sept membres pour toute la durée du Congrès. Ce bureau désigne lui-même les fonctions de président, vice-présidents ou assesseurs, secrétaires et interprètes.

Les interprètes peuvent être pris en dehors des délégués.

On se servira des langues anglaise, allemande et française.

Art. 12. — Votes. — Les votes se feront par tête de délégué dans les cas ordinaires.

Si la demande en est faite par un délégué, le vote se fera par nationalité, de sorte que chaque pays dispose d'une seule voix.

Art. 13. — Propositions et amendements. — Toutes les propositions et amendements doivent être présentés par écrit au bureau du Congrès.

Art. 14. — Rapports. — Les rapports sur le mouvement corporatif devront être remis par écrit au bureau du Congrès; ils seront traduits et insérés dans le compte-rendu du Congrès.

Ce compte-rendu sera imprimé dans la langue de la nation qui aura organisé le Congrès; chaque nation le fera ensuite traduire et imprimer dans sa propre langue.

*Nota.* — Il est bien entendu que le règlement ci-dessus, susceptible d'ailleurs de modifications, ne sera mis en vigueur qu'après le deuxième Congrès.

Pour la délégation française :

Le délégué du Congrès de Zurich,  
E. GUÉRARD.

## ORDRE DU JOUR :

- 1<sup>o</sup> Vérification des pouvoirs;
- 2<sup>o</sup> Nomination du bureau;
- 3<sup>o</sup> Compte rendu des travaux de l'année, ainsi que des recettes et dépenses, par le Secrétariat international (Hollande); il y aura lieu de décider dans quelle proportion les différentes organisations contribueront dans l'excédent de dépenses;
- 4<sup>o</sup> Discussion du projet de règlement présenté par la France.

En même temps que ce projet, seront discutées les propositions suivantes qui y ont été jointes :

- a) Création d'une caisse internationale (Hollande);
- b) Fixation du Secrétariat international pour 1895 (Hollande);
- c) Désignation de la date du prochain Congrès, de manière à satisfaire aux exigences du service des divers Etats (Italie);
- 5<sup>o</sup> Proposition de faire convoquer à une même date, dans tous les pays, des grandes assemblées publiques (meetings en rase campagne), pour faire discuter les différentes résolutions du 2<sup>e</sup> Congrès international (Proposition de la Hollande);
- 6<sup>o</sup> Journée de huit heures (Proposition de la Suisse);
- 7<sup>o</sup> Repos hebdomadaire (Proposition de la Suisse);
- 8<sup>o</sup> Suppression du service des marchandises « petite vitesse » le dimanche (Proposition de la Suisse);
- 9<sup>o</sup> Minimum de salaire (Proposition de la Suisse);
- 10<sup>o</sup> Abolition du travail à la tâche (Proposition de la Suisse);
- 11<sup>o</sup> Suppression des primes aux conducteurs de locomotives, et fixation d'un salaire fixe compensateur qui soit une suffisante rémunération de leur travail (Proposition de l'Italie);
- 12<sup>o</sup> Suppression des classes dans toutes les divisions ou services, en y substituant l'avancement par rang d'ancienneté, avec augmentation de salaire de cinq en cinq ans, jusqu'à la période de vingt ans de service; cette limite atteinte, on aura droit à sa retraite (Proposition de l'Espagne);
- 13<sup>o</sup> Pensions de retraite (Proposition de la Suisse);
- 14<sup>o</sup> Création d'une loi conciliant les exigences du service et permettant aux travailleurs des voies ferrées de se porter aux urnes (Proposition de l'Italie);
- 15<sup>o</sup> Affirmation du droit, pour les travailleurs de chemins de fer, de revendiquer la propriété des réseaux (Proposition de l'Italie);
- 16<sup>o</sup> Fixation du siège du 3<sup>e</sup> Congrès international à Milan (Proposition de l'Italie).

## BIBLIOGRAPHIE

Notre camarade A. Marpaux, qui, au Congrès des Bourses du Travail à Lyon, représentait celle de Dijon, vient de publier une brochure que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs.

Ce travail, fait par un ouvrier en-dehors du temps pris sur son repos, est à considérer par la classe des travailleurs.

Voici du reste la dédicace qu'il adresse

à tous ceux qui veulent et désirent s'instruire :

### AUX LECTEURS

« En écrivant ce petit manuel, je me suis imposé un double but : vulgariser quelques notions des sciences naturelles ayant trait à l'origine des mondes, des êtres et des sociétés humaines ; démontrer que ces mêmes sciences convergent vers le socialisme, de concert avec toutes les autres branches des connaissances humaines.

» Ce que j'ai voulu, c'est, en quelque sorte, créer un catéchisme de la nature, en opposition avec les catéchismes des différentes religions et les manuels concernant l'ordre propriétaire. L'épigraphe que j'ai choisie indique d'ailleurs en quel sens il a été conçu.

» Je dédie cette modeste étude à ce nombreux public dont le temps est parcimonieusement mesuré par le labeur quotidien et qu'une préparation antérieure n'a pas familiarisé avec l'étude assez compliquée des questions qui tourmentent notre époque. J'ai essayé d'aplanir les difficultés d'exposition d'une science non encore vulgarisée et dont le vocabulaire est hérissé de mots techniques qui n'ont pas de synonymes dans la langue courante. Un lexique annexé à la fin de cet ouvrage viendra expliquer ces termes.

» Je n'ai pas eu la prétention de faire un traité complet de sociologie, mais de rendre accessible à toutes les bourses un résumé qui provoquera évidemment une étude plus complète et plus fouillée. Ma seule ambition, c'est d'avoir montré le chemin où devront s'engager les hommes soucieux d'approfondir cette passionnante question de l'origine et de l'avenir de l'espèce humaine. Bien heureux si j'ai pu entr'ouvrir pour mes lecteurs le grand livre de la nature et si, grâce au charme qui s'en dégage, j'ai pu les exciter à le feuilleter souvent et à en tirer les sublimes enseignements qui y sont contenus. »

Cet ouvrage, intitulé : *L'Evolution naturelle et l'Evolution sociale*, est mis à la disposition de tous les travailleurs au prix de 0 fr. 50 centimes.

Il est en vente à la Bourse du Travail et dans tous les Syndicats ouvriers.

### RÉFLEXIONS D'UN ANE

Et ensuite ?

Oui, je suis un âne ! et je m'en flatte. Il a plu aux hommes qui se prétendent les êtres les plus civilisés de nous appeler ânes.

Il leur a plu d'appeler ânes les plus ignorants d'entre eux.

Il leur a plu de se servir du qualificatif âne pour désigner les individus les plus sots de leur race, et, dans leur monde, quand l'un d'eux veut en vexer un autre, il lui dit : Vous êtes un âne.

Quand ils parlent ensemble d'un être grossier et têtù, ils disent : Il est têtù comme un âne.

Quand un enfant ne veut rien apprendre de ce qu'on lui montre, les parents et les maîtres lui disent : Tu ne seras jamais qu'un âne.

Les hommes ont fait, du nom qu'ils nous

donnent — remarquez bien que notre nom nous a été donné par eux — un titre de réprobation.

Nul de nous n'a été consulté sur le choix du nom. Les hommes ont dressé une échelle des êtres habitant la terre, et, royalement, ils se sont placés au sommet de l'échelle.

Cela fait très bien pour le public, l'homme est le maître des animaux, tout est dit.

L'homme se trouve sans défaut ; l'homme est adroit, l'homme est fort, l'homme est beau, l'homme est intelligent, raisonnable, etc., etc.

Tous les animaux, et principalement les ânes, sont des brutes qu'on peut vilipender à plaisir :

Le mouton est trop doux ;

Le porc est sale ;

Le chien est assez simple pour lécher la main qui le frappe ;

Le chat est sournois et tient du tigre ;

L'éléphant est difforme ;

Le moineau est voleur ;

L'oie est bête ;

L'autruche n'a pas de cervelle.

Que sais-je encore. En animal perfectionné, l'homme a trouvé des défauts à tous les autres animaux, et comme il est adroit, qu'il a appris beaucoup de choses, comme les hommes s'aident entre eux, quand il faut faire du mal aux bêtes, ils nous maintiennent sous le joug.

Expliquons-nous et ripostons :

Le mouton est trop doux, oui, l'homme a raison.

Le porc est sale. Laissez-le à l'état de liberté, il ne se vautrera pas dans son auge. Et, s'il lui reste des goûts repoussants, en cela il ressemblera à certains hommes qui ne craignent pas de se rouler dans la fange.

S'il m'était possible de lever le rideau d'une scène d'orgie, je vous montrerais l'homme ivre de vin et de débauche plus sale, plus dégoûtant que l'animal qui fut le compagnon de saint Antoine.

Le chien lèche la main de l'homme qui le bat. A l'état domestique, le chien a aliéné sa liberté ; il remercie à sa façon celui qui le nourrit.

Ah ! le chat, par exemple, est carnassier, c'est vrai. Mais à l'état libre, c'est l'indépendance même.

L'éléphant est de tous les animaux le plus intelligent. S'il est « difforme », il est prévenant, prévoyant. C'est un défenseur énergique qui ne recule jamais. Il a de l'intuition. Il sent l'ennemi de loin. Il aime et défend ceux qui le caressent et le soignent.

Le moineau est voleur ! — Ah ! non, non ! mille fois non ! — Il vole, sans calambour. — Pour manger, il prend sa nourriture où il la trouve, au risque d'être tué par l'homme plus voleur que lui, car les graines que l'homme a emmagasinées n'ont pas toujours été récoltées par lui. Souvent c'est par la ruse et par la force qu'il les a volées à celui qui les a récoltées.

L'oie, que les anciens ont choisie pour l'emblème de la vigilance, a l'oreille fine. De plus, l'oie est familière et caressante. L'homme, en la tuant, se montre plus bête qu'elle.

Et l'homme ?

Il est rusé ; c'est sa force. S'il parle, c'est pour mentir ou commander.

L'homme est méchant, brutal, sanguinaire. Il frappe sans raison bêtes et gens, tue pour tuer et pour satisfaire ses appétits insatiables.

L'homme est adroit, audacieux ; mais il est barbare, cruel. La tradition nous le dépeint criminel à son origine. J'ai dit qu'il parlait et qu'il mentait. Oui, lorsqu'il s'exprime, il articule souvent le contraire de sa pensée. Si l'âne rumine, l'homme combine plutôt le mal que le bien.

Le tigre, qu'on dit être féroce, est moins à craindre que l'homme. Si le tigre tue les bêtes de races différentes de la sienne, c'est pour manger. S'il est carnassier, il ne caresse pas ses victimes — avant de les égorger.

L'homme les dorlote, les embrasse à leur naissance ; il les apprivoise ou les dompte, selon leur nature, il les soumet à l'état de domesticité ; *ex abrupto*, parfois sans nul besoin, et par pur caprice, il les fusille ou les assassine à sa fantaisie. Il se fait leur bourreau.

Ce n'est pas tout : l'homme décrète les guerres, organise les tueries, incendie métairies et maisons, met les villes à feu et à sang, massacre ses semblables, éventre les femmes après les avoir sauvagement violentées.

L'homme fait pis encore :

Il agit contre nature ; il a des instincts grossiers, pervers, des goûts répugnants, des vices épouvantables, des passions honteuses. Il torture, martyrise ses victimes ; il les empoisonne, les lapide, les pend, les étrangle, les guillotine ; enfin, l'homme est un monstre.

Telles sont les réflexions d'un être simple, patient, résigné, bon jusqu'à la stupidité, d'un quadrupède doux, complaisant, courageux, obéissant ; de l'âne, enfin, puisque l'homme m'a dénommé ainsi.

En résumé : S'il est une bête de somme, un animal méchant, l'âne dit que c'est l'HOMME.

Elise Durand, veuve Odin.

(Extrait du livre "SEMILLES" d'Odin. — Prix : 2 fr. 50.)

### RENNES

Afin de constater une fois de plus la bonne foi patronale et les avantages tant flattés de l'arbitrage, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs les documents ci-dessous qui les édifieront sur les *bonnes intentions* de Messieurs les patrons de la ville de Rennes.

Néanmoins nous devons tenir compte et remercier M. Le Hérissé, député, et M. Morcel, maire de Rennes, des tentatives d'arrangement qu'ils ont tentées et qui n'ont échoué que devant la mauvaise volonté patronale. Voici les faits que nous coupons dans le *Petit Rennais* :

Lettre adressée aux **Entrepreneurs et aux Ouvriers maçons**

Monsieur,

M. Le Hérissé, député de Rennes, et moi ayant le plus ferme désir de voir cesser le conflit regrettable qui existe entre les Entrepreneurs et les Ouvriers maçons et manœuvres de Rennes, j'ai l'honneur de vous informer que

nous vous recevrons demain vendredi à 6 heures du soir, à l'Hôtel de Ville.

Je vous serai très obligé de vouloir bien vous joindre à vos collègues et assister à cette réunion dans laquelle, je l'espère, il sera possible d'arriver à une entente désirable pour tous.

Agrééz, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

*Le Maire,*  
MORCEL.

#### Réponse des Entrepreneurs

Monsieur le Maire,

Les entrepreneurs, réunis en assemblée générale, ont l'honneur de vous prier de ne pas vous déranger pour la réunion à laquelle vous nous avez convoqués à l'Hôtel de Ville, n'ayant rien à changer à la proposition minimum de prix que nous avons offerte aux ouvriers maçons devant M. le Juge de Paix, et ils vous prient d'agréer les salutations empressées de vos tout dévoués serviteurs.

Pour MM. les Entrepreneurs :

*La Délégation,*

J.-M. HUCHET, FAUCHARD, POIVREL  
(François), RICHIER, A. SIMON.

#### Nouvelle lettre aux Entrepreneurs

Rennes, le 25 août 1894.

Monsieur,

Je regrette vivement que vous n'avez pas cru devoir répondre par votre présence à l'invitation que M. Le Hérisse et moi nous vous avons adressée, afin de mettre un terme au conflit regrettable qui existe entre MM. les Entrepreneurs et leurs ouvriers.

Ces derniers se sont fait représenter par une délégation qui nous a exposé leurs revendications. Sans vouloir entrer dans le détail des desiderata des intéressés, nous retenons seulement qu'ils ont accepté le principe de l'arbitrage. Un arbitre, même pris en dehors de la corporation, serait désigné par chacune des parties. Ces deux arbitres, en cas de désaccord, s'adjoindraient un troisième arbitre ou en feraient désigner un par M. le Président du Tribunal civil.

Ces propositions nous paraissent absolument acceptables et tout nous fait espérer que vous les adopterez.

Le maire de Rennes insiste d'autant plus sur la nécessité d'un accord que le conflit actuel laisse en souffrance d'importants travaux communaux, et si une entente ne se produisait pas à brève échéance, il se verrait, avec regret, obligé de provoquer des mesures indispensables pour sauvegarder les intérêts de la ville de Rennes.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

*Le Maire,* *Le Député de Rennes,*  
MORCEL. LE HÉRISSE.

#### Lettre de M. Le Hérisse aux ouvriers

Rennes, le 26 août 1894.

A Messieurs les Délégués de la Chambre syndicale des ouvriers maçons de Rennes,

Mes chers concitoyens,

Depuis trois jours M. le Maire de Rennes et moi avons employé tous les moyens pour arriver à la solution du regrettable conflit qui s'est élevé entre les travailleurs et les patrons de votre corporation.

Après l'entrevue que nous avons eue avec vous le 24 août, nous avons demandé aux entrepreneurs d'accepter l'arbitrage dans les conditions absolument pratiques sur lesquelles nous étions tombés d'accord avec vous.

Un seul patron a accepté, les autres ont opposé une fin de non recevoir absolue à l'appel que nous leur avons adressé.

Dans ces conditions, à notre grand regret, nous devons considérer notre mission comme provisoirement terminée.

Mais je tiens à vous dire, mes chers concitoyens, qu'il n'a point dépendu de vous que la

grève fût promptement terminée puisque vous consentiez à vous incliner, sans discussion, devant la décision arbitrale.

Continuez à agir avec le calme et le sang-froid dont vous n'avez cessé de vous départir depuis le commencement de la grève. Sans examiner, quant au fond, vos revendications, l'opinion publique continuera à être avec vous.

J'ai confiance dans la municipalité, elle saura être à la hauteur des devoirs qu'elle a à remplir et que lui impose la situation.

Je vous prie de croire, mes chers concitoyens, à l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

R. LE HÉRISSE, député de Rennes.

Le Maire de Rennes se joint à M. Le Hérisse pour regretter que la tentative faite afin d'arriver à une entente n'ait pu aboutir à un bon résultat et que, d'autre part, l'arbitrage proposé n'ait pas été accepté par MM. les entrepreneurs.

Il espère néanmoins que de part et d'autre des concessions seront faites pour que les travaux soient repris sans retard.

*Le Maire,* MORCEL.

On nous communique l'appel suivant que nous reproduisons à titre documentaire :

Citoyens,

Voilà cinq semaines que nos frères de misère, les maçons et manœuvres de Rennes, au nombre de 500, luttent contre leurs exploités.

A toutes les avances des ouvriers, telles que arbitrage (en exécution de la loi du 27 décembre 1892), ces messieurs ont répondu qu'ils ne voulaient pas d'arbitres, sachant d'avance qu'ils n'auraient pas eu gain de cause.

Maintenant la police s'en mêle et veut intimider les ouvriers ; ils n'ont rien trouvé de mieux que d'arrêter deux de nos camarades de lutte sous le fallacieux prétexte d'entrave à la liberté du travail.

Nos camarades ayant vu à travers une clôture en planches un renégat qui travaillait, ne purent s'empêcher de lui exprimer la lâcheté de sa conduite. Là-dessus, plainte du faux frère à la police et incarcération de nos amis.

Nous faisons appel à la solidarité de nos frères de misère pour nous aider à vaincre nos exploités.

*Le Comité de la grève.*

NOTA. — Adresser les fonds au trésorier de la grève des maçons, Bourse du Travail.

## Liberté -- Egalité -- Fraternité

Je désirerais faire comprendre à nos exploités ce que subissent les exploités.

Pour cela, je laisse la parole à la Terre, notre mère à tous :

Les uns disent que je suis ronde ; d'autres en doutent encore ; et, si je voulais leur prouver que je suis carrée, je crois qu'en leur démontrant qu'il y a eu erreur d'optique, ils me croiraient, surtout avec l'ESPRIT NOUVEAU.

Enfin, bref. Je suis terre composée de tout ce que vous voudrez, peu vous importe ; je ne vous parlerai ici que de mon écorce superficielle, et ce, je m'explique :

Je glissais depuis des siècles dans l'espace, n'ayant pour tout agrément que de sentir sur tout mon être les mille et mille

pressions produites par les pas des bipèdes ailés ou non et des quadrupèdes ; lorsqu'au bout de plusieurs centaines d'années je voulus me rendre compte de ce qui se passait sur moi-même et de l'humanité qui y existait.

Pour cela, j'abandonnai quelque temps mon corps, et, planant au-dessus de lui, je vis :

Je vis une armée de bipèdes intelligents que l'on appelait mineurs, qui travaillaient à des centaines de mètres de profondeur pour extraire de mon sein des pierres noires qu'ils appelaient charbon.

Je suivis la marche commerciale de ces pierres noires.

Je les vis se changer en or.

Et, chose ignoble que je constatais : quelques poignées d'hommes aux faces blêmes et repues de tout ce que les autres hommes, leurs frères de nature, font par leur travail sortir de mes entrailles, se partageaient cet or avec un lâche sourire, tandis que ces pauvres mineurs qui, harcelés, presque sans gîte et sans pain, suant sang et eau, sujets au grisou, aux éboulements et accidents de toute nature, n'avaient pour tout partage que l'esclavage, la misère ou la mort.

Oh ! peuple prolétaire ! m'écriai-je, tu endures toutes ces iniquités et tu ne te révoltes pas. Allons, debout ! et fais voir à tous ces buveurs de sang et de sueurs qu'ainsi ne l'avait pas désiré la nature, car moi — terre — je croyais me donner à tous et pour tous, mais en parties égales et à chacun suivant ses besoins. (Elle se trompait.)

Je fis ainsi le tour de mon corps et partout je vis l'exploiteur nageant dans l'or et crevant d'obésité, et l'exploité nageant dans la misère et mourant de faim.

Ma course finie, je rentrais dans mon écorce, toute honteuse d'avoir remarqué au frontispice des bâtiments que je porte sans murmurer, ces mots : Liberté, Egalité, Fraternité.

Fernand BLANCHARD, tourneur  
sur métaux.

*Le Gérant :* D. COLOMBE

## M<sup>me</sup> LEVAVASSEUR SAGE-FEMME

Ex-Interne et Lauréate des Hospices de Tours  
et d'Angers

MAISON D'ACCOUCHEMENT  
7, Rue Crébillon

PRIX MODÉRÉS & REMISE IMPORTANTE AUX OUVRIERS SYNDIQUÉS

Nota — Dans l'intérêt de ses Clientes, M<sup>me</sup> Levavasseur leur conseille toujours de lui faire quelques visites pour éviter des accidents.

## PHARMACIE B. BUREAU

Ex-Interne des Hôpitaux

1<sup>er</sup> prix de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie  
8, Rue d'Orléans, 8

Défiant toute concurrence tant par la modicité de ses prix que par la pureté absolue de ses produits.

Tous nos Médicaments sont garantis exempts de falsifications.